CERTIFICAT D'ATTRIBUTION DU LABEL LUCIE 26000

Témoin de l'engagement de TRANSICIA
en faveur du développement durable

Le présent certificat est décerné ce jour à TRANSICIA à l'issue de l'analyse de ses engagements de progrès par le Comité de Labellisation LUCIE.

Celui-ci a considéré, au regard de l'évaluation de maturité RSE réalisée par BUREAU VERITAS CERTIFICATION, que les engagements pris sur 48 mois permettront de faire progresser l'organisation de manière significative en matière de Responsabilité Sociétale sur cette période.

Le présent certificat est délivré à **TRANSICIA** pour une durée de 48 mois, sous réserve d'une confirmation effective de la mise en œuvre des engagements de progrès annoncés après une période de 24 mois à compter de ce jour.

Fait à **Paris**, le 12/03/2024
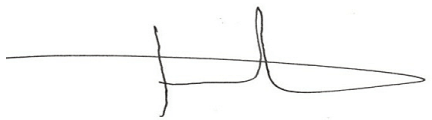
Le Président de l'Agence LUCIE
M. Alan FUSTEC